

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

Séance du **09 juillet 2024**

Date : 09/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre
et le 09 juillet

Numéro : 24/07/05

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par habituel de ses séances,
sous la présidence de : **Philippe SALASC**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Présents : Philippe SALASC, Nicole MORERE, Fabienne SERVEL, Andrée MOLINA, Françoise MALFAIT D'ARCY, Céline SERVA, Guy PIEYRE, Anne-Dominique ISRAËL, Patrick ANDRIEUX, Tessa PAGES, Florence GADET, Vincent DI DIO, Gienowefa LEMPECKI, Ludovic FANTUZ, Maroussia PANOSSIAN, Romain SAUVAIRE.

Absents excusés : Bastien NOËL DU PAYRAT, Antoine ESPINOSA, Nicolas ROUSSARD, Sylviane DESCHAMPS, Yannick LETET, David LOPEZ.

Date de la convocation
05/07/2024

Absents : Gérard QUINTA.

Date d'affichage
05/07/2024

Procurations :
Bastien NOËL DU PAYRAT à Gienowefa LEMPECKI
Nicolas ROUSSARD à Nicole MORERE
Sylviane DESCHAMPS à Françoise MALFAIT D'ARCY
Yannick LETET à Patrick ANDRIEUX
David LOPEZ à Philippe SALASC

Secrétaire(s) : Anne-Dominique ISRAËL

PERSONNEL - EMPLOIS DE VACATAIRES – BESOINS DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Considérant que pour les besoins du service enfance-jeunesse et afin d'assurer la continuité du service public, il convient d'avoir recours à des personnes, en fonction des besoins en personnel, afin d'effectuer ponctuellement des activités d'animation et d'encadrement, ainsi que des remplacements au sein des services périscolaires et centre de loisirs communaux ;

Considérant les modalités d'intervention et la variabilité des horaires et des périodes d'emploi,

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu dont la rémunération est liée à l'acte ;

Sur proposition de Madame l'adjointe déléguée à la vie scolaire et périscolaire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

DE CREER 4 emplois de vacataires pour l'année scolaire 2024/2025

Etant précisé que le volume horaire total estimé pour ces emplois est de 2 400 heures ;

DE DIRE que chaque vacataire percevra une rémunération à l'acte après service fait sur la base d'un taux horaire brut au SMIC de 11.65€ (SMIC au 01/01/2023), les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante ;
D'AUTORISER Monsieur le maire à procéder au recrutement des vacataires et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

DE SPECIFIER que les personnes recrutées travailleront sur demande en fonction des besoins ;

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune pour 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Aniane les, jour, mois et an susdits.



Le Maire


Philippe SALASC